

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :
**PREPARATION DE
L'ASSEMBLEE DU
GLCT DU GRAND
GENEVE DU 20
MARS 2025 :
ADOPTION DU
DOCUMENT
SYNTHESE PA5 ET
DE LA LISTE DES
MESURES
CANDIDATES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à douze heure trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 07 mars 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• **Délégués titulaires** :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN - M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON – Mme Nadine PERINET - M. Stéphane VALLI – M. Julien BOUCHET - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Claude THABUIS

• **Délégués excusés** :

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Philippe MONET - M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES - M. Christophe ARMINJON

N° BU2025-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 0

**PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DU GLCT DU GRAND
GENEVE DU 20 MARS 2025 : ADOPTION DU DOCUMENT
SYNTHESE PA5 ET DE LA LISTE DES MESURES CANDIDATES**

Rappel du contexte

Depuis 2007, les partenaires du Grand Genève sont engagés collectivement pour répondre aux enjeux liés au fort dynamisme de ce territoire transfrontalier d'un million d'habitants. Ainsi, dans la continuité des projets d'agglomération n°1, n°2, n°3 et n°4 le GLCT Grand Genève se porte candidat à la 5^{ème} génération des Projets d'agglomération de la Confédération Suisse.

Au travers des projets d'agglomération, la Confédération suisse d'infrastructure », au financement de mesures qui améliorent le système de transports dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures sur le territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération.

La Confédération évaluera la cohérence d'ensemble du Projet d'agglomération, et notamment la stratégie portée par le Grand Genève pour articuler urbanisation-mobilité-environnement. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux en développant ces modes de transports, en sécurisant le trafic et en limitant l'étalement urbain. Les enjeux environnementaux et paysagers doivent être considérés comme une toile de fond inhérente au projet.

Pour figurer dans la liste des « mesures infrastructurelles » sollicitant un cofinancement de la part de la Confédération suisse, les projets doivent notamment répondre aux critères suivants :

- Cohérence de la mesure pour l'agglomération, pertinence des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération lorsqu'il s'agit d'une mesure en France ;
- Degré de maturité technique et financière élevé ;
- Rapport coût-utilité bon ou très bon ;
- La réalisation et le financement des mesures doivent être garantis et doivent être atteints dans les délais impartis pour l'horizon A (2028-2032) et l'horizon B (2032-2036).

Dans cette démarche, le Pôle métropolitain du Genevois français représente ses membres au sein du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) du Grand Genève.

Lors du dépôt du PA5 en juin 2025, le dossier de candidature du Grand Genève sera composé :

- Un rapport principal consacré au Grand Genève dans son ensemble,
- Un rapport PACA consacré aux quatre Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération
- Une annexe « Rapport de mise en œuvre »,
- Une annexe « Fiches mesures et évaluation des mesures »,
- Une synthèse.

Pour permettre le dépôt du PA5 auprès de la Confédération, l'Assemblée du GLCT du Grand Genève sera amenée, le 20 mars 2025, à délibérer sur deux documents :

- Le rapport de synthèse du Projet d'agglomération 5 :
 - o Le rapport de synthèse du PA5 est la version synthétique du rapport principal. Il se concentre sur les principaux points saillants en abordant de manière succincte le diagnostic (état des lieux), les tendances et enjeux, et les réponses apportées par les stratégies et les mesures aux besoins d'actions inhérents à l'état des lieux et nécessaires pour atteindre la vision d'ensemble à 2050.
 - La liste des mesures candidates au cinquième projet d'agglomération du Grand Genève
- Ces deux documents sont joints à la présente délibération.

Le rapport de synthèse du PA5

Le rapport de synthèse résume les différents modules exigés par la Confédération :

- **Analyse de la situation et des tendances :**
 - o **Environnement – Paysage :** Le cadre environnemental, agricole et paysager du Grand Genève contribue à son attractivité mais subit aussi les effets de la pression anthropique. Afin de mettre en œuvre des mesures de préservation différenciées et adaptées, l'infrastructure écologique du Grand Genève permet de mieux connaître la qualité effective et les services rendus par la biodiversité, dans les espaces bâtis comme non bâtis. Les planifications et les projets accordent une place de plus en plus importante aux fonctionnalités écologiques et à la nature en ville (végétation, sols naturels, eau) pour répondre aux attentes de la population et s'adapter au changement climatique. L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols devraient continuer de ralentir, au bénéfice de la végétalisation des espaces publics, de l'amplification des cours d'eau, de l'amélioration de la qualité de l'air et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

- **Urbanisation** : La structure urbaine du Grand Genève tient compte sans négliger la réalité de son fonctionnement multipolaire de l'agglomération, bassins de vie déséquilibrés entre centres et périphéries, villes, bourgs et villages, entre Suisse et France. Aujourd'hui inégalement répartis, les logements, emplois, services et équipements maillent le territoire et doivent être renforcés pour accueillir la croissance démographique dans de bonnes conditions, en priorité dans les zones déjà urbanisées. L'armature ferroviaire, support de la mutation urbaine entamée avec le Léman Express, est renforcée. Les commerces et installations commerciales à forte fréquentation font l'objet d'une approche renouvelée pour conforter la proximité dans les centralités locales et soutenir les sites prioritaires de développement.
- **Mobilité** : Dans le Grand Genève, la majorité des déplacements restent réalisés en transport individuel motorisé. Cependant, cette réalité masque des situations très contrastées selon les bassins de vie et des déplacements multimodaux qui augmentent pour tous les motifs de déplacements. Toute nouvelle offre ou infrastructure de transports est suivie d'impacts clairs sur les modes de déplacement (vélo et transports publics), notamment aux frontières. La fréquentation des transports publics et du réseau cyclable répond à l'offre mise en place malgré des infrastructures rapidement saturées, qui peinent à suivre la forte progression de l'usage, et des interfaces multimodales qui doivent améliorer les transbordements. En matière routière, la gestion et la sécurisation du trafic engagent leur mutation avec des objectifs ambitieux, tout comme le stationnement doit être coordonné à l'échelle transfrontalière. Alors que l'électrification du parc des véhicules commence à produire ses effets, le développement des services à la mobilité (covoiturage, autopartage, vélos libre-service etc.) contribue aussi à la décarbonation des mobilités.
- **Rapport de mise en œuvre** : Il renseigne l'état d'avancement et de réalisation des mesures des PA précédents, ainsi que les processus et outils déployés par le Grand Genève pour assurer la mise en œuvre des mesures. C'est l'état de mise en œuvre des mesures du PA3 qui est analysé par la Confédération pour le PA5.
- **Vision d'ensemble 2050** : La vision d'ensemble du PA5 a été mise à jour à l'aune de la vision territoriale transfrontalière adoptée en juillet 2024. Elle renouvelle la vision précédemment admise lors des 4 premières générations de PA, passant d'une métropole multipolaire, compacte, verte, de proximité et transfrontalière, à une agglomération organisée autour du socle du vivant et d'une multipolarité rééquilibrée :
 - **Socle du vivant** : désigne l'ensemble des éléments essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la qualité de vie des habitants (la biodiversité, les cours d'eau, les forêts, les sols, l'infrastructure écologique). Le projet d'agglomération reconnaît ces éléments comme fondamentaux, à préserver et à intégrer aux stratégies, besoins d'actions et mesures.
 - **Multipolarité rééquilibrée** : entend de repenser la répartition des activités et des services dans le Grand Genève. Concrètement, cela signifie que les polarités coexistent et partagent leurs fonctions essentielles : habitat, emploi, commerces, services, équipements et mobilités. En veillant à la coexistence et à la complémentarité des polarités, les besoins en déplacement se réduisent au bénéfice des polarités de proximités : bourgs, villages et petites villes, à condition que les déplacements en modes doux soient sécurisés, que les transports en commun soient renforcés et que l'offre locale de services et d'équipements soient garantie.
- **Stratégies sectorielles** : Neuf stratégies sectorielles en matière d'Environnement-Paysage, Mobilité et Urbanisation précisent les orientations nécessaires pour atteindre la vision d'ensemble à l'horizon 2050.
- **Mesures et priorisation** : réparties entre mesures Mobilité, Urbanisation, Environnement – Paysage et selon trois horizons de réalisation (A5 : 2028 – 2032 ; B5 : 2032 – 2036 et C5 : 2036 +)

Le Bureau du GLCT Grand Genève du 13 février 2025 a pré-validé une liste des mesures mobilité candidates au PA5.

Pour l'ensemble du Grand Genève, la liste des mesures fait état de :

- **57 mesures Mobilité d'horizon A5** (dont 30 mesures forfaitaires), totalisant 522 MCHF pour l'ensemble du Grand Genève, dont :
 - o 9 mesures françaises A5 pour 142,3 MF :
 - Continuités et rabattements cyclables sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 17,60 MF
 - Rabattement modes doux vers les interfaces multimodales de Bonneville : création de perméabilités sous le réseau ferré et sur l'Arve – 9.9 MF
 - Création d'aménagements pour Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et modes doux sur la RD1201 entre Neydens (pôle de loisirs) et l'entrée de ville sud de Saint-Julien-en-Genevois - 24,10 MF
 - Priorisation des transports publics sur voiries et aménagements d'interfaces multimodales transports publics - modes doux sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 13,60 MF
 - Construction d'une nouvelle interface multimodale à Porte de France en lien avec l'aménagement de l'axe BHNS - 24,40 MF
 - Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France - 25,40 MF
 - Requalification et sécurisation du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec l'arrivée du tramway - 6,00 MF
 - Mise en site propre de la ligne 6 de la TAC - 12,80 MF
 - Aménagement d'un axe fort vélo transfrontalier entre Genève et Reignier passant par la douane de Thônex-Vallard (mesure transfrontalière)
 - o 13 mesures françaises forfaitaires (avec un coût individuel inférieur à 5 MF) pour un total de 37,5 MF, intégrées aux paquet modes doux (9 mesures) ou sécurité du trafic (4 mesures).
- > Soit un coût d'opération de l'ordre de 179,5 MF pour les mesures françaises sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse au titre du PA5 pour la tranche A (2028-2032).
- **20 mesures d'horizon B5** (dont 5 mesures forfaitaires), totalisant 257 MCHF pour l'ensemble du Grand Genève, dont :
 - o 1 mesure française B5 pour 12.8 MF :
 - Aménagements modes doux (voie verte, passerelle) sur la RD1201 (Boulevard Urbain) à Neydens – 12.8 MF
 - o 2 mesures françaises forfaitaires modes doux (inf. à 5 MF) pour 4.7 MF

Soit un montant total d'investissement de 779 MCHF (197.5 MF pour la partie française pour les horizons de réalisation A+B) pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages du Grand Genève, qui est conforme à l'orientation politique du Bureau du GLCT du Grand Genève qui était de rester sous le plafond de 900 MF et de tendre autant que possible vers la barre des 800 MF.

La liste des mesures françaises candidates est en annexe, présentée comme suit :

- Mesures horizon A – réalisation 2028-2032 : avec demande de cofinancement fédéral et réparties entre mesure individuelle (sup. à 5MF) et forfaitaires (inf. à 5 MF).
- Mesures Ae et Be : sans demande de cofinancement fédéral mais qui participent à l'objectif de report modal et à la montée en qualité du système de mobilité
- Mesures horizon B – réalisation 2032-2036 : préfigure une demande de cofinancement fédéral pour la génération suivante, lors du PA6
- Mesures horizon C : à titre indicatif
- Les mesures urbanisation, environnement et paysage ne font pas l'objet d'une demande de cofinancement à la Confédération mais doivent toutefois apparaître pour appréhender la cohérence et la pertinence de l'ensemble du Projet d'agglomération

Par souci de clarté, les mesures candidates ont été classées en quatre catégories :

- **Mesures phares** du PA5 qui correspondent aux mesures indispensables à la construction de l'agglomération (ex : Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France).
- **Mesures structurantes** du PA5 qui permettent de consolider les réseaux de mobilité douce et de transport public d'envergure d'agglomération
- **Mesures PACA** du PA5 qui correspondent à des mesures « locales » ou accompagnant des mesures phares ou structurantes
- **Mesures « Paquet de mesures forfaitaires du PA5 »** qui correspondent à des petites mesures qui ont une cohérence globale entre elles (ex : paquet de mesures Modes doux).

Le travail de finalisation des fiches-mesures est en cours, ainsi que le processus de demande d'engagement / délibération des maîtres d'ouvrage.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rapport de synthèse du 5^{ème} projet d'agglomération du Grand Genève, ci-annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la liste des mesures françaises candidates à un cofinancement fédéral au titre du 5^{ème} projet d'agglomération du Grand Genève, selon la liste ci-annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Président à valider le rapport de synthèse dans le cadre de la candidature du Grand Genève au projet d'agglomération de 5^{ème} génération lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 20 mars 2025 ;
- **AUTORISE** M. le Président à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au projet d'agglomération de 5^{ème} génération lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 20 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 20 mars 2025

Publié ou notifié le 20 mars 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY






La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.